



## Regards critiques sur la police

Direction du numéro : Marion Guenot

L'objectif de ce dossier est de contribuer à défaire les perceptions sensationnalistes qui entourent les objets policiers en rassemblant des travaux empiriques s'efforçant de dialoguer avec la sociologie du travail, des professions et des classes sociales.

Quatre grands axes de travail seront précisés à la suite quand l'appel pose, au préalable, divers états des lieux et donc questionnements sur cet objet.

D'abord, depuis le milieu des années 1980, les travaux français se sont multipliés sur la police, témoignant d'un attrait relativement récent. Qu'il s'agisse de proposer une sociologie du travail ou des organisations policières (Chauvenet, Orlic, 1985 ; Lévy, 1985 ; Monjardet, 1996 ; Pruvost, 2007 ; Proteau, 2007 ; Lemaire, 2016 ; Darley, Gauthier, 2018 ; Pabion, 2018) ; des rapports entre police et Etat ou politique (Muller, 2003 ; Dieu, 2004 ; Linhart, 2007 ; Favre, 2009 ; Moreau de Bellaing, 2012) et, plus spécifiquement, entre la police et certaines populations-cibles (Mouhanna, 2003 ; Boucher, 2014 ; Delpeuch, Ross, Bonnet, 2017 ; Gauthier, Schlagdenhauffen, 2019) ou à l'appréhension de certaines infractions ou « risques » (Mainsant, 2010 ; Bugnon et Duprez, 2014 ; Castagnino, 2016 ; Perona,

2018) ; ou sur les réformes de la police ou de la « sécurité » (Bigo, 1996 ; Bonelli, 2010 ; Jobard, de Maillard, 2015 ; Bargeau, 2015 ; Piquet, 2016), ou de s'intéresser à la composition sociodémographique de la police, aux dispositifs d'encadrement et à leur évolution (Pruvost, Roharik, 2003 ; Chauvenet, Monjardet, Ocqueteau, 2008 ; Gautier, 2015 ; Bonnet, 2018 ; Schlosser, 2018 ; Ocqueteau, 2006), les auteurs n'ont guère en commun que de s'être à la fois confrontés aux nombreux mythes issus des représentations cinématographiques et à une position de dépendance à l'égard de l'institution ou de leurs enquêtés. Quasiment en miroir de cet objet, composite, divisé et traversé par de nombreuses contradictions, les recherches sur la police ne présentent que peu d'unité (Jobard, de Maillard, 2015). Les questionnements sur cet appel visent à faire dialoguer ces approches autour d'une sociologie du dévoilement de l'appareil policier capable de dépasser, d'interroger et de défaire les stéréotypes et notions de sens commun à son propos.

La majorité des travaux se sont concentrés sur la police au contact de la population, à la fois plus visible et plus accessible, si bien que le travail de patrouille dans les « quartiers » ou plus généralement, sur la voie publique (Boucher, 2014 ; Jobard, Hunold, Roché, 2016 ; Gauthier, 2012), le maintien de l'ordre dans les manifestations (Fillieule, 2006 ; Jobard, 2008) ou encore, la répression de la drogue (Bugnon et Duprez, 2014), pour ne citer que ces exemples, sont aujourd'hui rigoureusement documentés. Dans le même temps, des questionnements sociologiques plus ordinaires, à commencer par la composition et la stratification sociale de l'appareil policier, les divisions hiérarchiques et de classe qui traversent les spécialités policières, les commissariats et les services, demeurent encore trop souvent dans l'ombre.

Ensuite, longtemps restée chasse gardée des juristes, les objets policiers ont longtemps été vus comme de simples instruments du pouvoir politique, ce qui amène à considérer que les lois s'appliqueraient mécaniquement (Bourdieu, 1986) et le regard sociologique en a permis une mise en relief bienvenue. Mais les agents de l'ordre continuent trop souvent à apparaître comme désincarnés et coupés de leurs ancrages et trajectoires sociales, si bien qu'il devient difficile « de ne pas confondre les acteurs avec la législation qu'ils sont chargés de faire appliquer » (Spire, 2007). Malgré quelques études sur les concours d'entrée des gardiens de la paix (Gautier, 2015), des études sociodémographiques quantitatives (Pruvost, Roharik, 2003), ou sur les idéologies professionnelles (Pruvost, Roharik, Coulangeon, 2009), cet enjeu est encore largement sous-exploré. Comment comprendre les perceptions qu'ont les agents de l'ordre des populations qu'ils encadrent, de ce que la police devrait être ou faire, sans tenir compte des propriétés sociales, des trajectoires et des rapports de force entre ceux qui la peuplent ?

Premièrement, ceci conduit à négliger une dimension fondamentale de la police d'encadrement et de répression des étrangers, des couches populaires et des plus démunis : il s'agit du travail le plus dévalorisé en interne de l'institution policière, dans laquelle « le grand bandit fait le grand policier » (Proteau, 2007). Enquêter sur les « seigneurs de la police », qui sont le plus souvent les plus dotés en capital scolaire, issus des milieux les plus aisés et se valorisent de pouvoir se réserver le traitement de délinquants plus dangereux, plus astucieux, moins violents ou plus éduqués permet en creux d'appréhender les stigmates accolés aux policiers de voie publique qui accomplissent pour leur part le « sale boulot » (Hughes, 1996), le « mal nécessaire » (Fassin, 2014).

Deuxièmement, on entretient ce faisant l'illusion d'une transformation de l'institution policière avec pour seul horizon le « respect de la loi » et pour corollaire le contrôle de ceux qui sont chargés de l'appliquer. Cette illusion repose sur une double fiction : la fiction de la cohérence et de l'univocité de la loi d'une part (Brodeur, 1984) et celle que les policiers en charge d'appliquer des législations défavorables aux immigrés ou aux mouvements sociaux peuvent en toutes circonstances combiner courtoisie et usage de la force (Jobard, 2016). Il s'agit donc d'étudier comment cette combinaison se fait in situ. Au demeurant, le propre de la position de l'agent subalterne est qu'il est contractuellement tenu de s'exécuter en dépit de l'opinion qu'il se fait d'une situation. Il paraît donc bien plus fécond de considérer les univers sociaux dans lequel le droit se produit et s'exerce (Bourdieu, 1986), l'importance des interactions qui s'instaurent entre les divers protagonistes en présence ainsi que les dilemmes moraux qu'elles suscitent chez les professionnels du droit, agents de la chaîne pénale chez qui, au demeurant, il n'y a pas de consensus (Becker, 1985). Que ce soit sur l'opportunité d'interpeller une personne, de la placer en garde-à-vue, d'enclencher ou d'abandonner les poursuites judiciaires en passant par l'usage de la force, il n'y a pas d'accord entre les acteurs.

Troisièmement, cette absence conduit à donner de la force à l'entreprise institutionnelle permettant de présenter la police comme un bloc uniforme d'une part et de faire la part belle aux interprétations hâtives sur les agents de première ligne, d'autre part. Ces derniers seraient touchés par un « manque de formation » alors même que celle-ci est de plus en plus étoffée en direction d'agents qui sont par ailleurs de plus en plus diplômés (Pruvost, Roharik, 2003 ; Schlosser, 2018), disposeraient d'un pouvoir d'autonomie fort à l'égard d'une hiérarchie ou d'acteurs politiques trop souvent présentés comme permissifs (Fassin, 2011). Sur ce point, un dialogue plus affirmé avec les approches de la sociologie du travail montrant par exemple comment les enjeux de déontologie ou de la sécurité au travail ont été instrumentalisés par les directions (Jounin, 2006) serait sans doute profitable.

## Axe 1- Policiers et changement social

On a classiquement pour habitude de s'intéresser au travail de la police sous l'angle de la perpétuation de l'ordre social, nous proposons ici d'interroger les transformations ou, tout du moins, les conflits, les tensions, les « épreuves » (Moreau de Bellaing, 2012) que traverse cet appareil. On peut par exemple faire l'hypothèse « d'effets de génération » sur la manière de percevoir à la fois les techniques professionnelles (le recours à la violence physique, à certaines pratiques de fouille ou d'interrogatoire, à certains leviers de la procédure judiciaire, aux plaintes pour outrage...), mais aussi aux manières de travailler et de cohabiter avec ses collègues ou de se présenter à la population (l'affichage des convictions politiques, de l'orientation sexuelle, des origines immigrées, le refus d'exécuter certaines missions en raison de convictions personnelles). Les contributions permettant de saisir comment l'institution « discipline » ou obtient le consentement de ceux qui « disciplinent » la population (Foucault, 1975), comment les acteurs hiérarchiques s'interrogent sur les aspirations et le moral de leurs troupes, comment les agents subalternes se ménagent des « zones franches » (Pruvost, 2011) seront les bienvenues. Un deuxième angle d'approche serait les effets de la collaboration de la police nationale avec d'autres institutions, d'autres polices nationales ou les groupes « citoyens ». Au-delà du constat d'une perméabilité de l'institution policière aux logiques qui lui sont étrangères, des demandes citoyennes aux modèles étrangers (Jobard, Gauthier, 2018). Mais ne peut-on pas observer dans certaines situations, des circulations de mots d'ordres, lexiques, logiques argumentatives entre les milieux policiers et le champ politique ? A l'inverse, à quelle condition des acteurs policiers parviennent-ils à s'appropriier des éléments du débat public, y compris critiques ?

## Axe 2 – Construction des corps policiers

Les contributions regroupées sous cet axe viseront à produire une sociologie des divers corps de police plus soucieuse des propriétés sociales, des conditions de recrutement et de formation propres à chacune d'entre elles. Le fait que la sociologie des commissaires de police élaborée par Frédéric Ocqueteau (2006) n'ait pas ouvert la voie à une sociologie des officiers ni à une sociologie des gardiens de la paix, à l'exception d'une contribution sur les « nouveaux OPJ », ayant pris la place « d'ouvriers de police judiciaire » depuis que les plus petits grades peuvent accéder à cette qualification (Bonnet, 2018) interroge et il en va de même pour les hauts fonctionnaires. Il s'agira de porter le regard sur les modes de socialisation, de formation ou d'initiation propres aux corps ou services concernés. Il s'agira de décrire finement les « sous-univers culturels », les espaces circonscrits de socialisation, de politisation ou de dépolitisation (Renou, 2003 ; Pabion, 2019 ; Fretel, 2007). Quelles sont les matières, les savoirs formels et informels inculqués dans ces écoles, peut-on observer des pratiques de résistance, de contournement ou de reformulation par les impétrants (Willis, 2011) ? Au-delà des discours officiels sur la police comme ascenseur social, quelles sont les propriétés sociales des acteurs capables de dominer l'institution et de capter tous les attributs de noblesse professionnelle (Coton, 2017) ?

### Axe 3 – Routines et nouveautés : la police à l'épreuve de ses usagers

---

Un troisième axe accueillera des travaux sur la police à l'épreuve de l'évolution de ses usagers, qu'il s'agisse des personnes réprimées par la police ou qui portent plainte. La question de la demande de justice, encore largement sous-abordée, peut permettre d'aborder l'institution comme témoin de l'évolution du rapport au droit dans certaines franges de la population. Comment cette évolution est-elle perçue par les agents de l'ordre ? Les contributions pourront également concerner des publics-cibles plus anciens, tels que les syndicats, partis, associations avec lesquels les rapports ordinaires apparaissent comme bouleversés par la récente mise en place de la « stratégie de la tension » guidée par la recherche de conflits dans la mise en place des dispositifs de maintien de l'ordre (Jobard, 2016), la « criminalisation des conflits sociaux », la crise de l'accueil et de l'asile. Il s'agira de décrire plus finement les routines qui s'en sont trouvées bouleversées. Pour terminer, nous sommes intéressés par des contributions portant sur des publics policiers plus rarement abordés tels que les suspects ou justiciables issus des milieux aisés ou les militants d'extrême-droite : leur rapport à la police est-il nécessairement moins conflictuel ?

### Axe 4 – Effets d'homologie ou de distance sociale

---

Enfin, un quatrième axe de réflexion portera sur la perception qu'ont les policiers de leurs publics au regard de leurs propriétés sociales. En dehors des travaux ayant pour objet le recrutement des agents, la distance sociale qui sépare les policiers de leurs cibles est le plus souvent affirmée sans être démontrée, ni même parfois, seulement décrite. Nous attendons ici des contributions permettant de décrire plus finement les origines sociales des acteurs et l'évolution de leurs modes de vie sans se contenter d'oppositions vagues (« milieu rural » ou province versus « quartiers populaires »). Ne peut-on faire l'hypothèse d'une relative homologie sociale entre les policiers et leurs cibles et si oui, dans quels cas ? Quelles sont alors les stratégies développées par les agents dans le cadre de leurs interactions pour se distancier (Tassin, 2016) ou, à l'inverse, se rapprocher de publics qui par certains aspects leur ressemblent en mobilisant par exemple un capital d'autochtonie ? Que peut-on en conclure sur les stratégies institutionnelles et hiérarchiques qui jouent tout de même un rôle prépondérant sur l'affectation des agents ? Plutôt que de postuler que les logiques d'intervention ou de ciblage des populations seraient la conséquence mécanique d'opinions politiques, principalement celles situées à la droite ou l'extrême-droite de l'échiquier politique, ou à une absence de « conscience sociale » tout du moins (Fassin, 2011), quelles sont les incidences des bouleversements du monde du travail, du logement, sur la manière qu'ont les agents de percevoir leur rôle ?

---

#### *Concernant les propositions d'articles :*

Le comité de lecture sera particulièrement attentif aux contextualisations (spatiales, temporelles, hiérarchiques, organisationnelles, de trajectoire) mises en avant dans les analyses produites, ainsi qu'à la réflexivité et à l'objectivation des méthodes mobilisées, en particulier dans l'analyse des relations d'enquête. Si les études plus anciennes ont fait état d'une difficulté d'accès, comment entre-t-on sur le terrain policier aujourd'hui ? Des articles proposant un retour réflexif sur les coopérations, plus ou moins forcées, entre sociologues et représentants de l'institution policière seront tout aussi bienvenus.

Propositions à envoyer au format de la revue (<https://www.regards-sociologiques.fr/soumettre-un-article>) à : [asso\\_regarsoc@yahoo.fr](mailto:asso_regarsoc@yahoo.fr) et à [marion\\_guenot@yahoo.fr](mailto:marion_guenot@yahoo.fr)

Les articles sont attendus pour le 16 avril 2020 ; retour des évaluations fin juin 2020

---

## ***Bibliographie***

- Bargeau Adélaïde, « Les syndicats policiers : entre opposition et relais indispensable à la diffusion d'une réforme de type gestionnaire », *Droit et société*, 2015/2 (n° 90), p. 253-270.
- Becker Howard S., *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985.
- Bigo Didier. *Polices en réseaux. L'expérience européenne*, Paris, Presses de Science Po, 1997.
- Bonelli Laurent. « Les modernisations contradictoires de la police nationale », Willy Pelletier (éd.), *L'État démantelé. Enquête sur une révolution silencieuse*, La Découverte, 2010, p.102-117
- Bonnet Thomas, « Officier ou ouvrier ? Les nouveaux officiers de police judiciaire français », *Déviance et Société*, 2018/1, p.113-139.
- Boucher Manuel, « Police de rue et usage de la force dans les quartiers populaires : au-delà des idées reçues », *Migrations Société*, vol. 153-154, n°3, 2014, pp. 29-45.
- Bourdieu Pierre, « La force du droit », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 64, septembre 1986, p. 3-19.
- Brodeur Jean-Paul, « Police : mythes et réalités », *Criminologie*, 1984, 17 (1), 9-41.
- Bugnon Géraldine, Duprez Dominique. « Les rapports entre jeunes délinquants et police au Brésil au prisme des logiques pénales, policières et territoriales », *Déviance et Société*, 2014/3 (Vol. 38), p. 311-337.
- Castagnino Florent, « Séparer pour mieux surveiller. Spatialité des risques et pratiques de surveillance en Gare du Nord », *Flux*, 2016/1 (n° 103-104), p. 44-56.
- Chauvenet Antoinette, Orlic Françoise, « Interroger la police », *Sociologie du travail*, n°4, 1985, p. 408-423.
- Chauvenet Antoinette, Monjardet Dominique, Ocqueteau Frédéric, *Notes inédites sur les choses policières, 1999-2006*, Paris, La Découverte, 2008.
- Coulangeon Philippe, Pruvost Geneviève, Roharik Ionela, « Les idéologies professionnelles. Une analyse en classes latentes des opinions policières sur le rôle de la police », *Revue française de sociologie*, 2012/3 (Vol. 53), p. 493-527.
- Coton Christel, *Officiers. Des classes en lutte sous l'uniforme*, Marseille, Agone (coll. « L'ordre des choses »), 2017.
- Darley Mathilde, Gauthier Jérémie, « Le travail policier face à la réforme. Une ethnographie de la mise en œuvre des "Zones de Sécurité Prioritaires" », *Politix*, 2018/4 (n° 124), p. 59-84.
- Delpeuch Thierry, Ross Jacqueline, Bonnet François. « Les analyses sociologiques des relations police-population : vers une reconnaissance de la variété des pratiques policières », *Droit et société*, 2017/3 (N° 97), p. 457-468.
- De Maillard Jacques, Hunold Daniela, Roché Sébastien *et al.*, « Les logiques professionnelles et politiques du contrôle. Des styles de police différents en France et en Allemagne », *Revue française de science politique*, 2016/2 (Vol. 66), p. 271-293.
- De Maillard Jacques, Zagrodzki Mathieu, « Styles de police et légitimité policière. La question des contrôles », *Droit et société*, 2017/3 (N° 97), p. 485-501.
- Dieu François, « Un objet (longtemps) négligé de la science politique : les institutions de coercition », dans Eric Darras, Olivier Philippe (dir.), *La science politique une et multiple*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 273-284
- Favre Pierre, « Quand la police fabrique l'ordre social. Un en deçà des politiques publiques de la police ? », *Revue française de science politique*, vol.59, no.6, 2009, pp. 1231-1248.
- Fassin Didier, « Pouvoir discrétionnaire et politiques sécuritaires. Le chèque en gris de l'État à la police », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°201-202, 2014 p.72-86.
- Foucault Michel, « Surveiller et punir : naissance de la prison », Paris, Gallimard, 2003.
- Fillieule Olivier, *Police et manifestants. Maintien de l'ordre et gestion des conflits*, Presses de Sciences Po, « Académique », 2006.
- Fretel Julien, « Chapitre 5 - L'UDF au prisme du jeu d'échelle », Florence Haegel (éd.), *Partis politiques et système partisan en France*. Presses de Sciences Po, 2007.
- Gautier Frédéric, *Aux portes de la police. Vocations et droits d'entrée : contribution à une sociologie des processus de reproduction des institutions*, Thèse de sociologie, Université Lille 2, 2015.
- Gauthier Jérémie, « Esquisse du pouvoir policier discriminant. Une analyse interactionniste des cadres de l'expérience policière », *Déviance et Société*, 2010/2 (Vol. 34), p. 267-278.

- Gauthier Jérémie, Jobard Fabien, *Police : questions sensibles*, Paris, PUF, 2018.
- Jobard Fabien, « La militarisation du maintien de l'ordre, entre sociologie et histoire », *Déviance et Société*, 2008/1 (vol. 32), p. 101-109.
- Jobard Fabien, de Maillard Jacques, *Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes*. Armand Colin, « U », 2015.
- Jobard Fabien, « Colères policières », *Esprit*, 2016/3 (Mars - Avril).
- Jounin Nicolas, « La sécurité au travail accaparée par les directions. Quand les ouvriers du bâtiment affrontent clandestinement le danger », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2006/5 (n° 165), p. 72-91.
- Lemaire Élodie, « Les usages de la spécialisation dans la police. Les formes discrètes du management public policier », *Revue française de science politique*, 2016/3 (vol. 66), p. 461-482.
- Lévy René, « Scripta manent : la rédaction des procès-verbaux de police », *Sociologie du travail*, n°4, 1985, p. 408-423.
- Linhardt Dominique, « La « question informationnelle » éléments pour une sociologie politique des fichiers de police et de population en Allemagne et en France (années 1970 et 1980) », *Déviance et Société*, 2005/3 (vol. 29), p. 259-272.
- Mainsant Gwénaëlle, « Du juste usage des émotions. Le rôle institutionnel des policier(e)s chargé(e)s de la lutte contre le proxénétisme », *Déviance et Société*, 2010/2 (Vol. 34), p. 253-265.
- Mouhanna Christian, « Le policier face au public : le cas des banlieues », in Sebastian Roché (dir.), *En quête de sécurité. Causes de la délinquance et nouvelles réponses*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 241-253.
- Monjardet Dominique, *Ce que fait la police*, Paris : La Découverte, 1996.
- Moreau de Bellaing Cédric, « L'État, une affaire de police ? Ce que le travail des dispositifs policiers de discipline interne nous apprend de l'État », *Quaderni*, 2012/2 (n° 78), p. 85-104.
- Muller Pierre, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 50 (2), avril 2000, p. 189-208.
- Ocqueteau Frédéric, *Mais qui donc dirige la police ? Sociologie des commissaires*, Paris, Armand Colin, 2006.
- Pabion, Benjamin. « Le syndicalisme policier entre rejet, mise à distance et appropriation du politique », *Savoir/Agir*, vol. 45, no. 3, 2018, pp. 67-75.
- Pérona Océane, « Déqualifier les viols : une enquête sur les mains courantes de la police judiciaire », *Droit et société*, 2018/2 (N° 99), p. 341-355.
- Piquet Agathe, « Europol et la « sécuritisation » des migrations irrégulières », *Migrations Société*, 2016/3 (N° 165), p. 131-150.
- Proteau Laurence, « L'économie de la preuve en pratique. Les catégories de l'entendement policier », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2009/3 (n° 178), p. 12-27.
- Pruvost Geneviève, Roharik Ionela, « Comment devient-on policier ? 1982-2003. Évolutions sociodémographiques et motivations plurielles », *Déviance et Société*, 2011/3 (Vol. 35), p. 281-312.
- Pruvost Geneviève, « Le hors-travail au travail dans la police et l'intérim. Approche interactionniste des coulisses », *Communications*, 2011/2 (n° 89), p. 159-192.
- Schlosser Jean-Michel, *La formation des policiers de 1960 à nos jours – Impact et résonance des politiques publiques de sécurité sur les professionnalités policières en France de 1960 à nos jours*. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Reims, 2018.
- Spire Alexis, « L'asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2007/4 (n° 169), p. 4-21.
- Tassin Louise, « Les frontières de la rétention : genre et ethnicité dans le contrôle des étrangers en instance d'expulsion », *Critique internationale*, 2016/3 (n° 72), p. 35-52.
- Willis Paul E., *L'École des ouvriers. Comment les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers*, Paris, Agone, 2011.